



Les étapes à suivre pour les membres



AVANT INCENDIE



Nous préqualifions vos informations et votre bien.

Nous analysons vos risques et récoltons les informations pour anticiper un éventuel sinistre dans votre bien. (appartement, local, bureau, etc...).



Installation d'un détecteur de fumée.

Si un incendie se déclare, le détecteur vous alertera. Vos pièces de vie, chambres, locaux techniques doivent être idéalement équipés de détecteurs de fumée.



Comment limiter le risque d'incendie ?

- Ne branchez pas trop d'appareils sur la même prise.
- Éloignez les produits inflammables des sources de chaleur (convecteurs, ampoules électriques, plaques chauffantes, etc...).
- Faites entretenir et contrôler régulièrement les installations de gaz et d'électricité.
- Mettez les allumettes et les briquets hors de portée des enfants.



LIENS UTILES :

Accédez directement aux services en scannant le QR CODE de votre choix.



Votre espace personnel



Contactez-nous par téléphone



Les fiches process

ALERTE INCENDIE



Donnez l'alerte !

- Tentez d'évacuer les lieux !
- Couchez vous au sol si la fumée est trop épaisse.
- Alertez vos voisins



Prévenez les pompiers en composant le 18.

«Il y a un incendie à l'adresse suivante _____, il y a __ victime(s). Voici mon numéro de téléphone.»



Attaquez le feu à l'aide des extincteurs appropriés.

Ne prenez pas de risque ! Attaquez-le que si c'est un petit départ de feu (feu de poubelle, tableau électrique, etc...).



N'utilisez pas les ascenseurs ou les monte-charges.

Il est préférable d'utiliser les escaliers de secours pour évacuer les lieux.



ANTICIPER UN SINISTRE C'EST MINIMISER LE RISQUE DE DOMMAGES

Mail : dolmen-gestion@sinaxia.fr ; Tel : 01 55 30 11 65

Web : www.dolmen-gestion.sinaxia.fr

